

Règlement de concours 'myShopi – Philips Airfryer Essential'

Organisation

Le concours 'myShopi' est organisé par BD Group NV, dont le siège social est établi à l'adresse suivante : Klein-Mechelen 18a, 2880 Bornem.

Aucune autre partie n'est impliquée dans le concours. Ce concours n'est pas non plus sponsorisé. Apple Inc. n'est en aucun cas impliqué dans ce concours.

Période

Le concours se déroule du 19^{ème} decembre 2023 jusqu'au 31 janvier 2024.

Règles du jeu

Les participants doivent surfer sur <https://www.myshopi.com/fr-be/concours>

Le concours apparaîtra sur la page d'accueil des concours. Les participants doivent répondre à une question partielle, et à une question subsidiaire, avant une date fixée au préalable, à savoir le 31 janvier 2023 23h59.

Participation

La participation n'est assortie d'aucune obligation d'achat et se limite à une seule participation par personne, sous peine d'exclusion. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et pour aucune obligation de 'myShopi'.

Ce concours est accessible à chaque personne physique majeure domiciliée en Belgique, à l'exception des membres du personnel de 'myShopi' et des entreprises (y compris le personnel et les collaborateurs) qui sont impliquées dans le concours.

La participation à ce concours implique une acceptation complète et sans restriction du présent règlement ainsi que de toute décision que les organisateurs et les huissiers se verraient contraints de prendre, également en cas de force majeure, pour garantir le bon déroulement de ce concours.

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de reporter une partie ou l'entièreté du concours, de le modifier, de l'écourter, de le prolonger ou de l'annuler. Il ne peut pas en être tenu pour responsable. L'organisateur n'est pas responsable non plus des problèmes informatiques et autres restrictions éventuelles.

La nullité éventuelle d'une disposition du présent règlement ne remet pas en cause la validité des autres dispositions.

Aucune communication concernant le concours ne sera échangée pendant la durée du concours.

Les participants sont tenus de s'acquitter personnellement des modalités d'inscription comme le fait de compléter le formulaire de participation.

A moins que ce ne soit pas indiqué autrement dans la description du concours, chaque participant ne peut participer qu'une seule fois.

En cas d'abus, mystification ou fraude, l'organisateur se réserve le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) dans ce concours et/ou dans d'autres concours de 'myShopi'.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant de l'action s'il apparaît qu'il a transmis des informations incorrectes, incomplètes ou trompeuses ou a fraudé ou tenté de frauder d'une toute autre manière.

L'organisateur a le droit de demander à tout moment à un participant de lui présenter une preuve de légitimation valable (par exemple sa carte d'identité).

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de données erronées (numéro de téléphone, adresse e-mail ou adresse postale) transmises par le participant et qui pourraient aboutir à une adresse incorrecte ou inconnue du participant. De même, l'organisateur ne pourrait en aucun cas être tenu pour responsable de la perte de ces données.

Prix

1 personne aura la chance de remporter un Philips Airfryer Essential via myShopi. Après la fin du concours, le panier au feu sera envoyé au gagnant.

Le prix n'est attribué ou remis qu'au(x) gagnant(s) qui, à cette fin, peuvent être demandés de prouver leur identité (par exemple grâce à la carte d'identité).

Les prix ne sont pas convertibles en espèces.

Les gagnants sont avertis personnellement.

Aucune correspondance concernant le résultat ne sera échangée.

Par le simple fait de sa participation, chaque gagnant accepte de contribuer à des activités promotionnelles liées au concours (par ex. mention du nom avec photo).

Données

Le participant autorise l'organisateur à collecter ses données par le simple fait de sa participation au concours.

Le participant reconnaît être informé de la collecte et de la diffusion de données (nécessaires pour l'organisation et l'attribution des prix) et de l'usage qui peut en être fait. Il accepte également la politique de confidentialité et de cookie de l'organisateur.

Les données personnelles concernant les participants qui sont collectées durant le concours entrent dans le champ de l'art. 4 § 1 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée.

Ces données peuvent être stockées dans un fichier susceptible d'être transmis à des tiers et/ou destinées à un usage interne et/ou utilisées à des fins de marketing direct.

Les participants peuvent accéder à ses données afin de les modifier si nécessaire et/ou en demander la suppression.

Plaintes et contrôle

Il n'y aura en principe aucune communication concernant le concours.

Toutes plaintes ultérieures, floues ou absurdes seront considérées comme irrecevables. Elles n'y seront dès lors pas répondues de manière individuelle.

L'huissier de justice et l'organisateur se réservent le droit d'examiner chaque plainte et de trancher sur chaque contestation. Cette décision est sans appel.

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.